

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 1
Titre :	<b>Rapport d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</b>
Auteur(s) :	Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

Synthèse/brève description/points essentiels :

La onzième Conférence des directeurs des pêches s'est tenue au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 11 au 13 mars 2019.

Les conclusions reprennent les éléments importants qui sont ressortis de la Conférence, notamment :

- les principaux points de consensus ou de débat que les participants ont jugé nécessaire de consigner par écrit ;
- des conseils pour orienter le programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ;
- les domaines sur lesquels l'attention d'autres organisations régionales et partenaires du développement doit être attirée ;
- l'accord trouvé sur les questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes ; et
- le procès-verbal, destiné à informer les participants à la Conférence régionale des ministres des Pêches, les membres du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la CPS et les participants au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique (FIP).

Le présent document de travail propose une synthèse des progrès réalisés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins au regard des conclusions de la Conférence.

Recommandations :

Les membres et les partenaires sont invités à prendre note des progrès accomplis au regard des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches et à débattre, le cas échéant, des points en suspens.

1. La onzième Conférence des directeurs des pêches s'est tenue au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 11 au 13 mars 2019, sous la présidence de M. Tu'ikolongahu Halafihi, Directeur général du ministère des Pêches du Royaume des Tonga. Elle a été officiellement ouverte par M. Cameron Diver, Directeur général adjoint de la CPS.
2. Cet événement réunit les directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs adjoints, et porte sur tout l'éventail de questions dont ils ont la charge et pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS dispense conseil et assistance. La Conférence des directeurs des pêches joue un rôle particulier : elle fixe les orientations stratégiques des programmes de travail du Bureau du Directeur, du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière de la Division, et invite les partenaires du développement et les bailleurs de fonds de la Division à participer en tant qu'observateurs.
3. La CPS remercie le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce pour le soutien financier apporté à la onzième Conférence des directeurs des pêches.

## Conclusions de la Conférence des directeurs des pêches

## Progrès réalisés dans la mise en œuvre

### Présentation des résultats 2017–2018 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

#### Les directeurs des pêches :

1. notent les résultats obtenus en 2017 et en 2018 par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins au regard de son plan d'activité, les résultats de l'évaluation de la performance de la Division ainsi que les mesures prises en réponse aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation pour garantir que la Division reste apte à remplir sa mission à l'avenir ;  
Il a été pris note de cette conclusion.
2. remercient la Division de sa transparence et de sa détermination à continuer à évoluer en réponse à son évaluation et à ses résultats annuels ;  
Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.
3. demandent que :
  - a. les résultats ou impacts découlant, dans les pays, des activités de renforcement des capacités de la Division (mise en application des apprentissages par exemple) fassent l'objet d'une évaluation de suivi,  
La Division passe en revue l'ensemble de ses activités de renforcement des capacités en 2020.

- b. les données sur la formation soient analysées de manière plus approfondie pour mieux comprendre les raisons justifiant les déséquilibres hommes/femmes et entre les États ou Territoires, et
- c. la Division prenne en considération le temps de traitement des demandes des pays dans l'analyse des résultats/succès obtenus ;
4. chargent la CPS d'étudier différents mécanismes, y compris des accords de service avec les pays ou dispositifs similaires, pour mieux hiérarchiser les demandes des pays, et de soumettre ses conclusions lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches ;
5. appuient les modifications apportées au Plan d'activité de la Division en réponse aux observations issues de la dixième Conférence des directeurs des pêches et de l'évaluation de la performance de la Division, et proposent d'en apporter d'autres au schéma représentant les modalités de gestion de la Division afin de préciser l'approche adoptée à l'égard des stratégies régionales et le rôle d'autres organisations régionales dans les activités de la Division.
- Une analyse plus approfondie des données a été réalisée et sera présentée lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches.
- Une fois qu'un outil de gestion des demandes aura été conçu et sera utilisé (voir point 4 ci-dessous), ces informations seront intégrées aux résultats.
- La Division a conçu une première mouture de l'Outil de gestion et de hiérarchisation des demandes, toujours en phase de test. Avec cet outil, les agents de la Division remplissent un formulaire lorsqu'ils reçoivent des demandes de la part des membres. Ce formulaire est automatiquement sauvegardé dans MS Excel : Power BI peut ensuite être utilisé pour analyser et visualiser le statut des demandes. La conception d'un système de graphiques et de critères vient tout juste de commencer, l'objectif étant d'aider la Division à hiérarchiser les demandes des membres. Ces différents éléments seront présentés lors de la séance plénière de la Conférence.
- Le schéma a été modifié en conséquence.

### Pêche côtière et aquaculture

6. mesurent l'importance des ressources halieutiques côtières et aquacoles pour les membres et approuvent, de manière générale, les grandes priorités existantes du Programme pêche côtière ainsi que les nouvelles orientations proposées dans le document de travail 5 ;
7. en vue d'aider le Programme pêche côtière à fixer ses priorités de travail, recensent les domaines prioritaires suivants applicables aux pêches côtières des États et territoires insulaires océaniques, à savoir :
- Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.

- a. l'autonomisation des communautés, la gestion communautaire des ressources halieutiques,
- Il s'agit d'une priorité clé de la Section Science, gestion et moyens de subsistance (pêche côtière) du Programme, avec le soutien des projets ou financements suivants : le volet pêche côtière du Programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP) (notamment les points 3.4 et 3.9 mis en œuvre par la CPS et les points 3.5 à 3.7 mis en œuvre par le Réseau d'aires marines sous gestion locale), certains aspects du projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, le projet du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) et de l'Université de Wollongong, et (en partie) les fonds programme du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce en faveur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS. Un soutien a été apporté à la gestion communautaire des pêches dans deux pays en 2019. La reproduction à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches fait également partie des trois thèmes abordés pendant la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières qui s'est tenue en novembre 2019.
- b. la collecte, le stockage, l'analyse et la mutualisation des informations, des connaissances et des données,
- Quelque 500 documents (rapports, documents de travail, manuels, bulletins, affiches et présentations) ont été ajoutés à la bibliothèque numérique de la Division en 2019. En outre, des bibliothèques de documents ont été créées dans six pays : il s'agit d'un nouvel axe de travail du Programme en 2019, destiné à faciliter l'accès, au niveau local, aux documents numériques qui ne sont pas réalisés par la CPS.
- Des enquêtes à grande échelle ont été réalisées dans plusieurs pays par du personnel local, qui a utilisé la méthodologie de la CPS (après une formation initiale). Des données ont été transmises à la CPS, qui a apporté son soutien et prodigué des conseils pour l'analyse des données et la rédaction de rapports.
- c. une gestion reposant sur des observations factuelles,
- La gestion reposant sur des observations factuelles est réalisée par des politiques, des plans et des dispositions de gestion des pêches bénéficiant du soutien du projet intitulé « Amélioration de la gestion halieutique au profit de la sécurité alimentaire et de la pérennisation des moyens de subsistance » ; cinq politiques/plans ont été adoptés pour trois pays et plusieurs plans et politiques de gestion sont en préparation. La concertation fait partie intégrante de la conception des plans et politiques de gestion de la pêche. Le défi qui demeure est celui de la disponibilité des données nécessaires à la gestion reposant sur des observations factuelles de la pêche côtière et de l'aquaculture.
- d. les problématiques transversales revêtant de l'importance pour la région,
- L'engagement en faveur d'un renforcement de la gouvernance de l'aquaculture et de la pêche côtière en Océanie est constant. L'application Web ReefLex (*Pacific Law and Policy Database on Coastal Fisheries and Aquaculture*), qui vient en appui de cette démarche, est désormais active sur la page de la Division. Elle propose trois outils permettant de mieux comprendre le cadre juridique de la gestion de la pêche côtière et de l'aquaculture dans les 22 États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS et au Timor-Leste. Il est ainsi

possible de trouver des lois et des politiques, mais aussi de comparer et comprendre les réglementations.

Le Programme pêche côtière continue également de veiller à la prise en compte et à l'intégration des approches axées sur le genre et le respect des droits fondamentaux. Citons par exemple la reconnaissance des questions de genre dans les programmes de formation à l'aquaculture et à la biosécurité aquatique, ou le fait que le choix des entreprises qui ont reçu un soutien dans le cadre du programme du Programme a été fondé sur la capacité de ces entreprises à intégrer, dans la durée, les questions de genre à leur fonctionnement (voir également la section Genre et inclusion sociale ci-après).

Un soutien et des conseils ont été fournis en matière de changement climatique, de répercussions potentielles et de stratégies d'atténuation et d'adaptation de la pêche côtière et de l'aquaculture. Des informations ont été apportées lors de plusieurs réunions et conférences, notamment la onzième Conférence des directeurs des pêches et la Conférence régionale des ministres des Pêches.

Le Cadre régional sur la biosécurité aquatique (voir point 14 ci-dessous) a été mis sur pied et un soutien technique régulier a été apporté aux membres pour le renforcement des capacités nationales de gestion des risques de biosécurité aquatique.

e. les analyses économiques, et

Un renforcement des capacités en matière d'analyse coûts-avantages dans l'aquaculture et d'études de marché propres à certains produits de base a été proposé dans trois pays en 2019 pour la deuxième fois.

Une formation aux compétences commerciales de base a été dispensée aux entreprises aquacoles, groupements de fermes aquacoles et associations ; cela se poursuivra en 2020.

Une assistance a été fournie pour l'évaluation technique et l'évaluation des risques financiers dans l'aquaculture à cinq pays micronésiens. L'objectif était de les aider à réaliser un processus de planification permettant de minimiser les risques liés à l'essor et à la pérennisation de la production aquacole.

Des analyses de la chaîne de valeur ont été réalisées pour certaines pêcheries (voir point 28 ci-dessous).

Le recrutement d'un Économiste de la pêche côtière est en cours au sein du Programme pêche côtière de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Les candidatures sont closes depuis mi-février et des entretiens d'embauche sont prévus fin février et début mars. Tant que le poste ne sera pas pourvu, la capacité du Programme à soutenir les analyses économiques restera limitée.

f. les nouveaux moyens de subsistance liés à la mer ;

L'Unité moyens de subsistance durables de la Section Science, gestion et moyens de subsistance (pêche côtière) a manqué de personnel en 2019. Une offre d'emploi pour un poste de Conseiller en moyens de subsistance durables a été publiée et l'Unité est en cours de restructuration afin de mieux répondre aux besoins des membres en matière de moyens de subsistance, de développement de la pêche, de transformation après récolte et de valorisation des produits.

L'Unité se heurte toujours aux contraintes de ressources mais, grâce à une collaboration avec d'autres organisations et

institutions, un soutien a pu être apporté à la diversification des moyens de subsistance liés à la mer (parcours de pêche à la mini-palangre pour les espèces pélagiques, pêche avec des dispositifs lumineux pour les petits poissons pélagiques tels que le chinchard, parcours de pêche pour le calmar) dans trois pays. La transformation des prises à bord a été présentée dans tous les parcours. La Division continue d'apporter des conseils pour l'achat de matériel destiné aux dispositifs de concentration de poissons (DCP), les techniques de montage et de mouillage, et la sécurité en mer.

8. sont d'avis que les demandes introduites auprès du Programme pêche côtière par les membres devraient refléter les priorités nationales, à l'appui des stratégies ou des plans nationaux ;
 

Il a été pris note de cette conclusion. Cela fait désormais partie des critères qui aident la Division à hiérarchiser les demandes des membres (voir point 4 ci-dessus).
9. sont convenus de la nécessité de tendre vers une plus grande normalisation des méthodes d'enquête et des données connexes, ainsi que de continuer à contribuer à la conception d'outils d'enquête, à la collecte, au stockage et à l'analyse de données, mais prennent acte des difficultés que rencontre le Programme pêche côtière pour prendre en charge les bases de données locales isolées ;
 

Des enquêtes ont été réalisées auprès des pêcheurs dans plusieurs atolls de Kiribati en utilisant l'application Tails (complétée par quelques questions supplémentaires) et des photographies numériques des prises (afin de perturber le moins possible les opérations de débarquement). En outre, une nouvelle base de données (application et module Web Ikasavea) a été conçue pour les études de marché ; un système similaire est actuellement mis au point pour les invertébrés afin d'intensifier la collecte de données sur les ressources côtières. Ces systèmes sont conçus pour fonctionner hors ligne, avec synchronisation ultérieure avec le serveur central.
10. demandent instamment au Programme pêche côtière de ne pas relâcher les efforts qu'il déploie pour renforcer et améliorer la science halieutique côtière et aquacole ;
 

Chaque année, le Programme réserve deux postes en détachement pendant une période de 12 mois à des agents océaniques des pêches pour qu'ils suivent un apprentissage intensif et améliorent leurs compétences pratiques en rapport avec la pêche.

Des ressources importantes ont été mobilisées par le Programme pour renouveler les programmes de collecte de données halieutiques par les services des pêches côtières dans les pays. Des présentations ont été réalisées lors de réunions régionales (notamment lors de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières) afin de présenter les évolutions et les ajustements en cours.

Des protocoles simplifiés de collecte des données et le recours aux systèmes de gestion électronique des données commencent à apparaître dans un certain nombre de pays, avec une période d'essai prolongée dans au moins deux pays en 2020. Les résultats seront présentés lors de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières, en 2020.

Un système aquaponique pilote a été installé au bureau de Narere (Fidji) de la CPS afin de tester la viabilité de l'aquaponie et son implantation potentielle dans les pays membres qui pourraient être intéressés.

Les travaux de recherche sur l'alimentation dans les exploitations se poursuivront afin d'évaluer l'efficacité des aliments vendus dans le commerce, en s'appuyant sur la

station de recherche en aquaculture d'eau douce de Naduruloulou (Fidji).

Le travail d'aide aux pays désireux d'améliorer leurs compétences techniques en matière de production de juvéniles en éclosion et de gestion des stocks de géniteurs par une quête de souches plus performantes pour l'aquaculture s'est poursuivi.

Le renforcement des capacités de diagnostic des maladies s'est poursuivi dans plusieurs pays participants ; il continuera avec les produits prioritaires (algues, crevettes, perles et tilapia).

11. engagent le Programme pêche côtière à étudier les possibilités de renforcement de ses capacités dans le domaine des moyens de subsistance liés à la mer, en s'intéressant notamment aux composantes post-récolte et valorisation du produit de la pêche ;

Le Programme continue d'améliorer sa collaboration avec les partenaires (organismes et institutions régionaux) et sa recherche de ressources supplémentaires pour renforcer ses capacités dans le domaine des moyens de subsistance liés à la mer.

Comme indiqué au point 7.f ci-dessus, l'Unité moyens de subsistance durables a manqué de personnel en 2019. Elle se heurte toujours aux contraintes de ressources.

Cet élément sera étudié lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches.

12. appuient l'engagement pris par la CPS de réévaluer l'assistance fournie en matière de DCP, dans le contexte des services plus larges proposés aux membres pour la création de moyens de subsistance durables ;

Le soutien de la CPS devrait s'accroître grâce à la collaboration avec le projet intitulé « Améliorer les moyens de subsistance par les activités de pêche dans les eaux littorales en Océanie », financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Japon. Le Programme pêche côtière continue de recenser les financements et les partenaires lui permettant de renforcer ses capacités dans le domaine des moyens de subsistance durables.

13. recommandent au Programme pêche côtière de soutenir davantage l'élaboration de programmes nationaux de DCP et de contribuer à un renforcement des capacités qui soit axé sur la formation de formateurs et se fonde sur les connaissances et l'expérience associées aux bonnes pratiques concernant ces dispositifs ; et

Le soutien au programme de DCP se poursuit, même s'il se heurte au caractère limité des ressources. Un manuel consacré aux DCP ancrés (point sur la technologie, la conception et l'installation des dispositifs) en Océanie a été publié en mars 2020. Une augmentation du soutien financier est prévue grâce à la collaboration avec le projet financé par la FAO et le Japon (voir point 12 ci-dessus).

14. prennent note de la nécessité de définir une stratégie régionale pour la biosécurité aquatique, et chargent la CPS d'élaborer hors session un projet de stratégie, en consultation avec les membres, et d'en présenter les conclusions lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches.

La Section aquaculture de la Division a conçu un Cadre régional sur la biosécurité aquatique, qui sera présenté pour adoption lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches. La Division a également rédigé une note d'orientation sur l'importance de la biosécurité aquatique en Océanie.

Tous les États et Territoires insulaires océaniques ont assisté à la première formation « paravétérinaire aquatique » axée sur la gestion de la santé des animaux aquatiques et la biosécurité aquatique (août 2019).

## Pêche hauturière

15. approuvent, de manière générale, les grandes priorités existantes du

Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.



Programme pêche hauturière ainsi que les nouvelles orientations proposées dans le document de travail 5. Ils se félicitent également de la qualité du travail réalisé par le Programme pêche hauturière dans la recherche scientifique sur les pêcheries thonières océaniques ;

16. se félicitent des progrès accomplis par le Programme pêche hauturière dans le déploiement des systèmes TUFMAN2 et DORADO, ainsi que des plateformes de notification électronique connexes. Les participants à la Conférence demandent au Programme de mettre au point un système de notification en ligne plus souple d'utilisation pour les services nationaux des pêches, leur permettant de sélectionner divers champs de données et différents niveaux d'agrégation des données à partir de divers types de données sur la pêche thonière, tout en prenant en considération les configurations utilisateur (sur le modèle de ce qui avait été fait dans l'ancien logiciel CES) ;

Après que des membres ont demandé l'obtention d'un nouvel outil de type CES, un prototype de système d'interrogation des données en ligne (CES2) a été lancé. Pour l'heure, les données ne concernent que les données déclaratives des palangriers.

Après identification sécurisée, le nouveau système permet de choisir des paramètres de filtrage des données (pavillon du navire, zone économique exclusive, période, mois/trimestre/année, espèce) et d'agréger les données si nécessaire. L'agrégation peut également se faire par principaux groupes d'espèces.

Le système permet également de calculer les prises (par nombre et par poids), l'effort de pêche (nombre de navires, de marées, de filages ou d'hameçons) et certains taux de prises par unité d'effort (PUE : prises/100 hameçons, nombre de poissons/jour, nombre de poissons/100 hameçons).

Après calcul, les résultats de la recherche peuvent être exportés au format CSV.

Il est prévu d'intégrer d'autres types d'engins et de données (estimations des prises annuelles, données publiques sur une grille de 5 x 5, etc.).
17. saluent également les avancées notables réalisées dans le déploiement de la plateforme de journaux de pêche électroniques OnBoard dans la filière de la pêche à la palangre dans le Pacifique Sud, et considèrent comme absolument prioritaires la conception et l'introduction des logiciels de notification électronique correspondants pour l'échantillonnage au port (OnShore) et les observateurs (OLLO) ;

L'application OnBoard est désormais utilisée dans six pays pratiquant la pêche à la palangre dans le Pacifique Sud, et au moins deux pays se sont engagés à atteindre 100 % de couverture dans l'année à venir. L'application OnShore d'échantillonnage au port et d'échantillonnage biologique est désormais utilisée par cinq pays membres, et sa portée devrait s'étendre dans l'année à venir. Elle permet également de collecter des données sur la taille des vivaneaux profonds. Le développement de l'application OLLO (qui permet aux observateurs de consigner électroniquement les prises à la palangre) est terminé et des essais ont été menés ; elle sera mise à la disposition des pays sur demande.
18. prennent acte de l'évolution du rôle du Programme pêche hauturière dans le Programme régional océanique d'observation des pêches (PIRFO) : il met aujourd'hui davantage l'accent sur le perfectionnement des formateurs, sur les normes de formation, sur la certification et sur l'assurance qualité, plutôt que sur l'organisation directe de formations des observateurs. Les participants à la Conférence invitent la CPS à collaborer avec les établissements de

La qualification d'observateur PIRFO a été accréditée par le Conseil océanique de la qualité de l'enseignement ; elle relèvera d'un niveau 3 au sein du Cadre océanique de qualifications. Elle sera ensuite inscrite au Registre océanique des qualifications et des normes. Cela permettra aux services nationaux des pêches d'organiser des formations d'observateur PIRFO en partenariat avec les établissements d'enseignement de leur pays, et aux écoles des métiers de la mer approuvées par le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) de proposer des formations pour cette même qualification. L'accréditation permet de valoriser le titre d'observateur PIRFO au sein des établissements d'enseignement général. D'autres qualifications PIRFO (chargé



formation nationaux pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans la prestation de formation des observateurs. Ils demandent en outre à la CPS de prévoir des formations à l'intention des formateurs des observateurs francophones, ainsi que de fournir les versions traduites en français des supports pédagogiques PIRFO ;

de débriefing et évaluateur de débriefing) sont également en cours d'évaluation en vue d'une reconnaissance par l'EQAP en 2020.

Les 24 formateurs/évaluateurs et élèves formateurs ont suivi une qualification en formation reconnue au niveau régional (certificat australien de niveau 4 en formation et évaluation) en 2019. La qualification permet de renforcer la reconnaissance et la capacité d'insertion professionnelle des formateurs PIRFO dans les écoles des métiers de la mer qui proposent les formations PIRFO susmentionnées.

Un atelier des formateurs PIRFO a été organisé en novembre 2019 pour harmoniser les évaluations utilisées lors des ateliers de formation des observateurs PIRFO (formations infrarégionales et nationales). De même, un atelier a été organisé pour les chargés de débriefing PIRFO afin d'assurer la cohérence des normes de débriefing.

Les formateurs et évaluateurs nationaux PIRFO ont participé à deux ateliers infrarégionaux de formation des observateurs PIRFO coordonnés par la CPS. La CPS a également animé les échanges entre formateurs PIRFO lors d'ateliers de formation nationaux. Un atelier infranational dédié aux évaluateurs du débriefing s'est tenu en novembre 2019 afin de soutenir les capacités nationales d'évaluation et de certification des chargés de débriefing PIRFO.

La sixième réunion annuelle du Comité de gestion des brevets PIRFO a eu lieu en février 2020 ; elle a regroupé des représentants des programmes nationaux et infrarégionaux afin de trouver des solutions régionales aux problèmes de formation PIRFO.

La formation des observateurs PIRFO en langue française a eu lieu en février 2020 en Polynésie française, et devrait avoir lieu en Nouvelle-Calédonie au cours de l'année 2020.

19. se déclarent favorables aux activités visant à étoffer la Banque d'échantillons marins du Pacifique, en s'appuyant sur le Centre de ressources biologiques du thon de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) actuellement géré par la CPS. Ces activités devraient permettre d'élargir les espèces échantillonnées pour inclure les poissons de fond, les pélagiques semi-hauturiers et les ressources côtières importants pour la sécurité alimentaire et à la subsistance des États et Territoires insulaires océaniques, en vue de commencer à combler des lacunes importantes dans les connaissances biologiques de ces espèces et d'établir une référence à l'aune de laquelle effectuer un suivi des changements environnementaux à venir. La Banque d'échantillons marins du Pacifique devrait

La collecte d'échantillons pour la Banque d'échantillons s'est poursuivie en 2019 (thazard-bâtard, coryphène, marlin rayé et coureur arc-en-ciel). La collecte continue de se concentrer sur les observations en mer et au port ; l'objectif sera de l'intensifier en 2020.

Le Programme pêche côtière collecte, chaque année, des échantillons démographiques et génétiques des principales espèces de poissons côtiers d'Océanie. En 2019, il y a ajouté des échantillons de tissus, qui seront inclus dans la Banque d'échantillons. Il s'agit de la première étape de l'intégration des échantillons d'espèces côtières et hauturières dans un registre central regroupant les informations biologiques clés des espèces ciblées.

La Banque d'échantillons est ouverte aux chercheurs, donc aux scientifiques océaniques. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins reste prête à soutenir les scientifiques océaniques poursuivant des études de cycle supérieur.

également fournir des possibilités de recherche aux scientifiques océaniens poursuivant des études de troisième cycle ;

20. approuvent les recherches destinées à mieux comprendre la composition des stocks de thons dans le Pacifique, prenant note des profondes répercussions que ces recherches pourraient avoir sur les évaluations des stocks, les stratégies de gestion et l'allocation des droits de pêche/les possibilités de pêche ;

Deux articles résultant de l'atelier sur la structure des stocks et deux articles sur les études génétiques du thon jaune et du germon du sud ont été publiés dans des revues à comité de lecture. Des efforts visant à obtenir des financements sont en cours, et le recrutement d'un généticien pour contribuer à cette tâche est en cours. L'étoffement de la collecte d'échantillons de qualité pour la Bibliothèque d'échantillons est prévu.
21. demandent à ce que le Programme pêche hauturière continue d'aider les États et territoires insulaires océaniens à utiliser des outils vidéo pour le suivi électronique de la pêche palangrière. L'appui fourni par le Programme devrait notamment se décliner sous la forme de conseils scientifiques et d'une assistance technique en vue de l'élaboration d'une politique de suivi électronique et de sa mise en œuvre, couvrant les normes pour les données, le sous-échantillonnage à des fins d'analyse des données et le chargement des données dans des systèmes de données à l'appui de la gestion nationale ;

Le Comité conjoint CPS/Agence des pêches du Forum (FFA)/Bureau des parties à l'Accord de Nauru a organisé un atelier de planification du suivi électronique de la pêche à la palangre au siège de la FFA en octobre 2019 ; un consensus a été trouvé sur un projet de politique régionale de suivi électronique de la pêche à la palangre. Une autre réunion du Comité, en février 2020, a permis d'élaborer un projet de normes minimales pour les champs de données afin de fournir une orientation aux pays membres pour les tests et la mise en place du suivi électronique de la pêche à la palangre. Les données de suivi électronique continuent d'être versées dans des bases de données pour que les pays membres puissent les utiliser. S'agissant de la portée des données de suivi électronique, les possibilités seront analysées plus en détail dans les prochains mois.
22. prennent note des progrès accomplis par le Programme pêche hauturière, en collaboration avec les parties à l'Accord de Nauru, dans l'analyse des données sur les DCP dérivants, et demandent à ce que les futurs travaux sur ces données portent notamment sur une évaluation de l'impact de l'utilisation accrue de ces dispositifs et de leur densité sur la disponibilité des ressources thonières dans les zones côtières ;

Ce travail se poursuit, et les résultats ont été présentés lors de la 15<sup>e</sup> session ordinaire du Comité scientifique de la WCPFC en 2019. D'autres résultats seront présentés lors du prochain comité scientifique. De nouveaux travaux sur les données acoustiques recueillies par les DCP seront entrepris avec l'appui financier de l'Union européenne (UE) et de la WCPFC en 2020/2021. Le Programme travaille également avec les membres pour les aider à recueillir des données sur les DCP échoués au niveau national.
23. se déclarent préoccupés par le problème récemment mis au jour de la contamination des ressources halieutiques (notamment par les micro/nanoplastiques, le méthylmercure, le cadmium et les biphenyles polychlorés), et encouragent la CPS à œuvrer en coopération avec les organisations compétentes pour mieux comprendre les effets de ces contaminants sur l'environnement

Des fonds supplémentaires (Fonds Pacifique) sont nécessaires pour soutenir un projet pilote destiné à évaluer le niveau de contamination des thons par les polluants organiques persistants, les plastiques et les additifs plastiques. La CPS contribue également à la mise au point d'un projet de recherche consacré à la contamination par les plastiques des organismes marins côtiers et hauturiers importants pour la sécurité alimentaire. Des financements supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine, mais le processus n'en est qu'à ses débuts.

marin, les populations de poissons et la santé humaine. Les participants à la Conférence notent que ces travaux bénéficieront de l'élargissement de la Banque d'échantillons marins du Pacifique ; et

24. demandent à ce que les travaux réalisés pour mieux comprendre les effets de la variation environnementale, y compris du changement climatique, sur la répartition et l'abondance des stocks de thonidés dans le Pacifique se poursuivent et soient étoffés pour couvrir d'autres espèces importantes, en particulier celles qui sont essentielles à la sécurité alimentaire, et à ce que ces travaux soient mis à la disposition des membres afin d'étayer la prise de décision en matière de gestion.
- Des financements sont nécessaires pour ce domaine, notamment ceux du Fonds vert pour le climat (FVC) par le biais de Conservation International ; ce point sera abordé lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches. Patrick Lehodey (de Collecte Localisation Satellites, ou CLS) apportera son concours au processus de modélisation. Il sera présent à la CPS fin 2020 et en 2021 dans le cadre d'un congé sabbatique. D'autres projets dans ce domaine seront présentés lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches.

#### Renforcement des capacités

25. reconnaissent le rôle majeur joué par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins dans le renforcement des capacités des services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques. Les participants à la Conférence demandent à la Division de continuer à offrir aux agents des services des pêches des pays océaniques des possibilités en ce sens sous la forme d'ateliers ciblés, de détachements à court terme, du programme de formation d'agents océaniques des pêches et de formations organisées dans les pays. Ils appellent en outre à mettre davantage l'accent sur le volet de formation de formateurs, l'objectif étant de favoriser les échanges Sud-Sud qui jettent des passerelles entre les membres.
- Le Programme pêche hauturière continue de mettre l'accent sur le renforcement des capacités, avec par exemple un soutien constant à la formation des observateurs. En 2020, il travaillera également à l'atelier régional annuel sur les données relatives à la pêche thonière, aux ateliers nationaux sur les stratégies d'exploitation et aux ateliers sur l'évaluation des stocks (introduction et niveau avancé), ces derniers avec des financements du FVC. Le Programme pêche hauturière poursuit le programme de formation d'agents océaniques des pêches, avec trois postes actuellement pourvus.
- Le Programme pêche côtière comporte toujours des détachements de courte durée pour des formations pratiques sur l'analyse des données, la rédaction de textes législatifs, la formation aux systèmes d'information géographique (SIG) et la gestion des données. En 2019, le Programme comptait deux agents océaniques des pêches en poste pour 12 mois, l'un en sciences, l'autre en planification de la gestion. Deux nouveaux agents sont arrivés en 2020. L'équipe aquaculture a soutenu deux échanges Sud-Sud : fin 2019, un chargé de l'aquaculture des Îles Salomon s'est rendu au Timor-Leste pour étudier les modèles de production en éclosion des tilapias du Nil et le soutien aux exploitants, puis, début 2020, des chargés de l'aquaculture des Fidji, des Tonga et de Kiribati ont été accueillis à Vanuatu pour partager connaissances et expériences en matière de pacage en mer de l'holothurie de sable.

#### Genre et inclusion sociale

26. prennent acte avec satisfaction du lancement de la première édition d'un manuel océanique pour l'équité de genre et l'inclusion sociale dans l'aquaculture et la pêche à petite
- Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.

échelle (*Pacific handbook for gender equity and social inclusion in small-scale fisheries and aquaculture*), et estiment que le manuel permettra de continuer de mettre en lumière le rôle joué par les femmes dans ce secteur. Les directeurs des pêches remercient toutes les personnes ayant participé à la rédaction du manuel, et saluent le travail que la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins mène sans relâche à cet égard, notamment la sortie prochaine de la deuxième édition du manuel, qui sera enrichie de modules supplémentaires ;

27. notent que le manuel sur le genre et l'inclusion sociale pourrait se révéler utile pour ce qui est des politiques internes et des ressources humaines, ainsi que lors de l'élaboration des activités aquacoles et de gestion des ressources halieutiques, et constatent que la sensibilisation constitue une première étape cruciale et que l'on doit plus probablement s'attendre à un recours croissant dans le temps qu'à une transformation rapide et soudaine ;
- Il a été pris note de cette conclusion.
28. proposent des pistes pour la formation à cet égard, et notamment de débattre de la pertinence possible des problématiques équité de genre et inclusion sociale pour l'aquaculture et la gestion des pêches côtières, ou encore de comprendre que les femmes ne sont pas les seules cibles des actions de promotion de l'équité de genre, l'objectif étant au contraire que les retombées profitent à tous ;
- Il a été pris note de cette conclusion. Une analyse de la chaîne de valeur a été réalisée pour les ostréicultrices du delta de la Rewa (Fidji), montrant en quoi ce type d'analyse peut servir de piste pour trouver et promouvoir des moyens de subsistance supplémentaires et des possibilités de renforcement des compétences, mais aussi pour favoriser l'équité de genre et l'inclusion sociale.
29. demandent de veiller à inclure autant que possible l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques lors de la révision du manuel, et suggèrent l'ajout aux supports didactiques d'échanges structurés sur les différentes perceptions du genre, notamment les différences entre zones urbaines et rurales ; et
- Il a été pris note de cette conclusion. Il a été demandé aux représentants des services nationaux des pêches des Fidji, des Îles Salomon, des Tonga, des États fédérés de Micronésie et des Îles Cook d'assister à l'atelier d'écriture qui sera organisé les 9 et 10 mars 2020 à Suva (Fidji), afin qu'ils puissent étudier les nouveaux modules relatifs au genre et à l'inclusion sociale. Ces quatre nouveaux modules sont les suivants :
1. Participation de la communauté
  2. Moyens de subsistance (pêche, aquaculture)
  3. Gestion de la pêche côtière
  4. Pêche hauturière

30. estiment essentiel que toute action menée dans ce domaine soit adaptée au contexte culturel et tienne compte des schémas culturels existants. Il a été pris note de cette conclusion. La CPS met un point d'honneur à s'adapter au contexte culturel et à tenir compte des schémas culturels existants.

### Changement climatique et pêche

31. accueillent avec satisfaction l'accréditation de la CPS auprès du FVC, annoncée par le Conseil du FVC lors de sa réunion tenue du 26 au 28 février 2019 ; la CPS pourra ainsi travailler avec le FVC et soumettre, au nom de ses pays membres, des projets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets de faible envergure et présentant tout au plus un risque environnemental et social de catégorie B (risque moyen) ; Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.
32. demandent à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS de tenir les membres informés de l'état d'avancement des activités au fur et à mesure que l'Organisation prêtera appui à ses pays membres pour l'élaboration et la présentation au FVC de leurs projets climat ayant trait au secteur halieutique ; et Il a été pris note de cette conclusion. Avec le soutien de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, le Programme durabilité environnementale et changement climatique de la CPS a aidé le ministère des Pêches des Tonga à préparer une note conceptuelle. Soumise au FVC, elle s'intitule « Vers une pêche côtière et une aquaculture résilientes face au changement climatique aux Tonga ». La question du FVC sera abordée plus en profondeur lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches.
33. constatent les avancées réalisées dans l'élaboration d'une note conceptuelle officielle à soumettre au FVC en vue du financement du projet d'adaptation de la filière thonière océanique, Conservation International tenant lieu d'entité accréditée, la CPS et la FFA, d'entités d'exécution, et la FAO, de partenaire de mise en œuvre (comme évoqué lors de la dixième Conférence des directeurs des pêches) ;
- a. notent que la proposition de projet d'adaptation de la filière thonière océanique pourrait doter les pêcheries thonières industrielles et à petite échelle de mécanismes d'adaptation au changement climatique, conformément aux recommandations formulées dans l'évaluation exhaustive de la vulnérabilité conduite par la CPS ; et La dernière note conceptuelle consacrée au projet sur les thonidés, ajustée après les discussions avec le FVC, sera présentée lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches et a été distribuée aux membres pertinents par Conservation International le 18 février 2020. La note conceptuelle continue d'accorder de l'importance à ce point.

- b. notent que les huit pays travaillant directement sur cette proposition continueront de défendre le projet, et demandent à ce que leurs autorités nationales désignées l'incorporent dans leurs programmes-pays FVC respectifs, dans l'intérêt de la région.
- La proposition a été étendue pour intégrer les Îles Cook, les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Samoa, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

### Pêcheries d'holothuries

34. encouragent la tenue de consultations sur l'option qui consisterait, pour les pays océaniques, à arrêter une position commune sur la proposition d'inscription à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) de certaines espèces d'holothuries telles que l'holothurie blanche à mamelles (*Holothuria fuscogilva*) et l'holothurie noire à mamelles (*Holothuria whitmaei*);
- La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a assisté à réunion préparatoire à la CITES en Océanie organisée par le Programme régional océanique de l'environnement (PROE). Elle a aidé les représentants du secteur des pêches des pays océaniques à élaborer leur position. L'objectif de cette réunion était d'aider les membres océaniques de la CITES à préparer et présenter leur position sur de l'inscription de deux espèces d'holothuries lors de la 18<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CITES (mai-juin 2019).
35. demandent à ce que soit étudiée la possibilité d'offrir un appui régional aux États et Territoires insulaires océaniques afin de les aider à respecter les obligations en matière d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) figurant dans la CITES et, ainsi, de réduire la charge administrative pesant sur les pays océaniques;
- La Division a rédigé une note conceptuelle et cherche actuellement des bailleurs de fonds pour renforcer les capacités des services des pêches des pays insulaires océaniques en matière d'ACNP et de respect des règles commerciales relatives aux espèces d'holothuries figurant à l'Annexe II de la CITES. Au moment de la douzième Conférence des directeurs des pêches, aucune nouvelle ressource n'était disponible pour aider les pays océaniques à respecter les obligations liées aux ACNP. La Division discute également avec le PROE sur cette question.
36. recommandent l'élaboration d'une démarche régionale de suivi, contrôle et surveillance (SCS), reposant sur les pratiques de bonne gestion couramment utilisées pour exploiter au mieux les ressources halieutiques, telles que le partage d'une liste noire d'acheteurs et d'exportateurs, des mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et des stratégies de surveillance;
- Avant d'envisager une démarche régionale, la Division aurait besoin de plus d'informations sur les membres qui pourraient participer. Elle n'a reçu qu'une demande informelle d'assistance pour la conception d'une stratégie de SCS des holothuries, les pays semblant vouloir gérer cette pêche de façon individuelle.
37. se déclarent favorables au partage, à l'échelon régional, de renseignements sur la valeur marchande, les prix et les marchés de l'holothurie dans les différents États et Territoires insulaires océaniques.
- La CPS encourage sans relâche le partage de données et d'informations, dans la limite des exigences de confidentialité. Un point sur les informations disponibles sur les prix des holothuries (prix de vente au détail, prix payés par les importateurs, prix payés au niveau local et national) a été publié dans le bulletin d'information n° 158 et sur la page Web



- Ces informations pourraient être diffusées et publiées une fois par an dans le bulletin d'information *La bêche-de-mer* de la CPS ;
38. recommandent l'émission d'ACNP et la définition de quotas de prises d'holothuries au titre des plans de gestion des ressources ; et
39. engagent les autorités nationales (compétentes en matière de pêche et d'environnement) à établir des mesures de gestion qui soient conformes aux obligations inscrites dans la CITES.
- de la Division. Cette dernière s'engage à mettre régulièrement à jour ces informations.
- La Division continuera de recenser les nouvelles ressources permettant de renforcer les capacités des services nationaux des pêches en matière d'ACNP et de quotas de prises d'holothuries inscrites à l'Annexe II de la CITES.
- Des réunions doivent toujours avoir lieu avec l'ensemble des pays intéressés. La planification d'un atelier régional fin 2020 est en cours ; il serait consacré à l'évaluation et au statut des holothuries en Océanie, ainsi qu'aux obligations liées à la CITES.

#### Collecte harmonisée des données halieutiques

40. adoptent le rapport de la onzième réunion du Comité chargé de la collecte des données sur la pêche thonière ;
41. pour ce qui est du Rapport de situation sur les pêches côtières :
- a. souscrivent à l'idée de mettre en place des correspondants nationaux pour faciliter la collecte des données destinées à alimenter le *Rapport de situation sur les pêches côtières* publié chaque année. Les pays sont invités à désigner ces correspondants nationaux et à en informer la CPS. Il s'agira notamment de la personne chargée de valider les données à transmettre et de celle chargée de compiler les données à envoyer. Les coordonnées des correspondants nationaux seront également communiquées, en 2019, aux participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches à des fins de suivi auprès de leurs ministères respectifs,
- b. avancent l'idée qu'établir des rapports de situation nationaux permettrait de répondre aux besoins des pays, ces rapports devant être assortis d'indicateurs qui cadrent avec les besoins et objectifs précis des pays au lieu de couvrir toutes les activités réalisées. Il incomberait
- Il a été pris note de cette conclusion.
- Quinze pays ont nommé des correspondants nationaux, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins apportant elle aussi des ressources supplémentaires en compilant les rapports de situation 2019 afin de permettre le suivi dans trois pays membres. Elle continuera de travailler avec les membres en 2020 pour améliorer le flux d'informations destinées aux rapports.
- Cela a de nouveau été abordé lors de troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières, et il a été décidé de préparer un modèle national pour assurer la cohérence des données d'un pays à l'autre. Les membres ont été invités à demander l'aide de la Division si le besoin s'en faisait sentir lors de la création des rapports nationaux.



à chaque pays d'établir ces rapports, qui viendraient ensuite alimenter le rapport de situation régional, et

- c. suggèrent à la CPS de procéder à une vérification des systèmes en place à l'échelon national pour ce qui est des données du rapport de situation, et notamment les procédures d'approbation appliquées par les pays pour fournir des données ;
42. pour ce qui est de la réactivation des dispositifs en place pour les pêcheries pauvres en données :
- a. souscrivent à l'idée que les activités de collecte de données doivent être repensées pour simplifier les processus. Même si chaque pays conservera des besoins qui lui sont propres, les données essentielles à recueillir présentent des caractéristiques générales qui favoriseront l'entente et la coopération régionales,
- b. recommandent d'étudier les possibilités et les capacités offertes par les données électroniques, qui viendraient s'inscrire naturellement en complément de la simplification de la collecte et de la communication de données. De façon plus générale, il convient de considérer l'utilisation d'approches innovantes telles que les données électroniques comme un moyen d'accroître les capacités, et
- c. recommandent de réaliser une évaluation des mécanismes d'enquête nationaux, tels que les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, afin de déterminer comment les utiliser à meilleur escient pour obtenir des données nationales sur les pêcheries ;
- La Division prévoit de commencer ce processus en collaboration avec le projet Pathways. Elle s'est également rapprochée de Pacific Data Hub et de la Division statistique pour le développement de la CPS ; l'idée serait de collaborer sur la manière dont les nouvelles technologies et plateformes peuvent servir à rationaliser et à améliorer davantage l'information sur les pêcheries dans la région.
- L'équipe de gestion des données a élaboré des systèmes électroniques afin d'accroître l'efficacité des procédures et des méthodes de collecte des données, et de les simplifier (voir point 9 ci-dessus).
- Un travail considérable a été réalisé dans au moins un pays en 2019, et au moins trois autres se sont désormais rapprochés du Programme pêche côtière pour utiliser les systèmes électroniques et recueillir des données sur les pêcheries en 2020.
- Compte tenu du taux de pénétration de l'application Tails grâce au Programme pêche hauturière, les systèmes électroniques destinés à améliorer la collecte de données sur la pêche côtière sont d'ores et déjà largement acceptés et appréciés. Le Programme pêche côtière a commencé de travailler avec les pays pour leur fournir des systèmes électroniques de collecte de données sur les pêcheries. Selon les prévisions, la collecte devrait être importante dans plusieurs pays en 2020, ce qui constituera un modèle à suivre pour d'autres pays et Territoires.
- Un projet pilote consacré à ce sujet a été réalisé à Kiribati en 2019 pour coïncider avec l'enquête sur le budget et la consommation des ménages menée au même moment. Les enquêtes auprès des pêcheurs seront comparées aux enquêtes sur le budget et la consommation consacrés à la pêche pour savoir comment mieux utiliser les enquêtes sur le budget et la consommation des ménages afin d'obtenir des informations nationales sur les pêcheries.

### Conférence des directeurs des pêches – Mission, priorités et orientations

43. conviennent que la Conférence des directeurs des pêches est la seule enceinte régionale où sont débattues les questions relatives à la pêche côtière et à l'aquaculture, et où sont définies les priorités dans ces domaines ; où sont examinées, de manière conjointe, les problématiques relevant de la pêche côtière et de la pêche hauturière ; et qui rassemble tous les membres de la CPS ;
- Il a été pris note de cette conclusion.
44. recommandent que la Conférence des directeurs des pêches continue d'aiguiller les choix stratégiques et les activités prioritaires de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, les conclusions de la Conférence étant prises en compte dans les versions actualisées du plan d'activité de la Division, et qu'elle examine les questions régionales stratégiques, touchant à la politique et à la gouvernance, à soumettre à la nouvelle Conférence régionale des ministres des Pêches et, le cas échéant, aux sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum ;
- La douzième Conférence des directeurs des pêches a été structurée et organisée pour répondre à cette recommandation. Une enquête sera réalisée après la conférence pour aider la Division à voir de quelle manière la conférence permet de répondre aux recommandations et de repérer les modifications à apporter pour les prochaines conférences.
45. conviennent que les enjeux techniques propres à la pêche côtière et à l'aquaculture seront traités par la Conférence technique régionale sur les pêches côtières, les conclusions de cette conférence étant transmises à la Conférence des directeurs des pêches pour examen ;
- La troisième Conférence technique régionale s'est tenue en novembre 2019 ; ses conclusions et son plan d'action seront présentés lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches. La Conférence a pour objectif d'examiner certains grands enjeux techniques propres à la pêche côtière et à l'aquaculture et de proposer des solutions afin de contribuer à une meilleure gestion des ressources, fondée sur des données scientifiques, et de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources. L'ordre du jour de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et les thèmes abordés lors de celle-ci ont été déterminés après consultation des membres de la CPS et des partenaires, les sujets prioritaires spécifiques ayant été sélectionnés grâce à un questionnaire en ligne envoyé aux membres de la CPS :
- 1) science : nouvelles technologies, processus et systèmes de gestion électronique des données, 2) aquaculture : mise en œuvre du Plan d'action régional sur la biosécurité aquatique et 3) pêche communautaire : transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches. Un atelier d'une journée a été organisé après la Conférence technique ; il portait sur les dispositifs de suivi, de contrôle, de surveillance et d'application de la réglementation dans les domaines de la pêche côtière et de l'aquaculture.
- Les conclusions et le plan d'action sont structurés pour faciliter le nouveau cadre d'orientation stratégique, la diffusion des

informations et le processus de prise de décision pour la pêche côtière et l'aquaculture en Océanie.

46. valident [un] schéma indicatif représentant avec pertinence la circulation de l'information et la formulation d'avis aux fins d'examen des enjeux relatifs à la pêche côtière à l'échelon régional ;
- Il a été pris note de cette conclusion. Le nouveau cadre d'orientation stratégique, qui continue d'évoluer, la diffusion des informations et le processus de prise de décision pour la pêche côtière et l'aquaculture en Océanie sont nés lors de la troisième Conférence technique. Les résultats et actions seront présentés lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches. Les conclusions de la Conférence des directeurs des pêches seront présentées pour examen lors de la Conférence régionale des ministres des Pêches à la mi-2020.
47. parviennent à un consensus concernant les points suivants :
- a. la Conférence des directeurs des pêches se tient chaque année, au siège de la CPS, cette fréquence étant appliquée à titre expérimental pendant deux ans. Les participants à la Conférence sont convenus que cette recommandation doit être soumise à l'examen du CRGA, étant donné l'engagement financier et les ressources humaines supplémentaires exigés du Secrétariat pour l'organisation d'une conférence annuelle,
- Il a été pris note de cette conclusion. L'Australie a apporté des financements supplémentaires mi-2019 pour permettre à la Division d'organiser et de soutenir la Conférence technique et la Conférence des directeurs des pêches en 2019 et 2020.
- b. la durée de la Conférence des directeurs des pêches peut varier en fonction de son ordre du jour, sans dépasser trois jours. L'ordre du jour devrait être axé sur les points devant faire l'objet d'une décision, les participants se penchant en règle générale sur les résultats et priorités futures de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, sur des questions régionales de politique générale et de gouvernance des pêches côtières, et sur de nouvelles thématiques pertinentes, et
- La douzième Conférence des directeurs des pêches dure trois jours ; son ordre du jour a été organisé pour répondre aux critères indiqués.
- c. le mois de mars est la période la plus adaptée pour organiser la Conférence des directeurs des pêches, ses conclusions pouvant ainsi être transmises, le cas échéant, à la nouvelle Conférence régionale des ministres des Pêches pour examen ;
- La date de la Conférence a été choisie en fonction de ce constat.

48. appellent la CPS à débattre, lors de la prochaine réunion du Groupe de travail régional sur les pêches côtières, de la question de la structure hiérarchique et de la composition du Groupe, notamment de la représentation des États et Territoires membres en son sein ; et
- Les participants à la quatrième réunion (mars 2019) du Groupe de travail régional sur les pêches côtières ont accepté de procéder à un examen du mandat du Groupe, notamment pour ce qui a trait à sa composition.
- Établi en juin 2019, le relevé de conclusions de la session extraordinaire de la Conférence régionale des ministres des Pêches contenait le point ci-après :
- « 9. Les ministres des Pêches prennent note des travaux accomplis par le Groupe de travail régional sur les pêches côtières, mais s'inquiètent de l'absence de redevabilité du Groupe à l'égard des pays membres. Ils prennent acte de la proposition de réviser le mandat du Groupe en 2020, et recommandent à la CPS de dissoudre le Groupe et d'envisager d'autres solutions pour donner effet à la décision prise en 2016 par les dirigeants pour ce qui est des pêches côtières (Communiqué du 47<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, para. 10). Les ministres des Pêches demandent à ce que la fonction de formulation d'avis sur la gestion des pêches côtières à l'intention de la Conférence régionale des ministres des Pêches soit principalement dévolue aux directeurs des pêches de la CPS. »
- La CPS a lancé un appel d'offres et chargé MRAG Asie-Pacifique, avec Andrew Wright comme consultant principal, épaulé par Duncan Souter, d'examiner le Groupe de travail régional sur les pêches côtières et les options et recommandations en vue du renforcement de la participation des acteurs non étatiques à la gouvernance régionale des pêches côtières en Océanie. Le projet d'options et de recommandations découlant des consultations régionales relatives à un nouveau mécanisme ou une nouvelle entité ayant vocation à remplacer le Groupe de travail régional sur les pêches côtières afin de concrétiser la décision des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP concernant les pêches côtières sera abordé lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches.
49. conviennent que la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS tiendra compte des éléments proposés par les participants à la Conférence, lors de leurs travaux en groupe, concernant le mandat de la Conférence régionale des ministres des Pêches qu'il est proposé d'instituer (annexe 1), et qu'elle incorporera ces éléments aux recommandations en voie d'élaboration par les hauts responsables, la FFA, la CPS et le Secrétariat général du FIP, qui seront soumises à l'examen des ministres lors de leur réunion de 2019.
- Les observations formulées par les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches lors de leurs travaux en groupe ont été utilisées par la Division lors de la session extraordinaire de la Conférence régionale des ministres des Pêches.
- Des ministres représentant l'Australie, les Îles Cook, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, la Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, le Samoa, les Îles Salomon et Tokelau se sont retrouvés à Pohnpei (États fédérés de Micronésie) le 20 juin 2019, à l'occasion de la session extraordinaire de la Conférence régionale des ministres des Pêches. Les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu étaient représentés par des hauts fonctionnaires. Les représentants de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas pu y assister.
- Les ministres ont approuvé le mandat de la Conférence régionale des ministres des Pêches pour transmission aux dirigeants. Lors de la réunion, des informations ont également été présentées sur les sujets suivants : pêche côtière et

aquaculture (CPS), changement climatique et collaborations régionales (FFA, CPS, PROE, OPOC, FIP) et enjeux environnementaux émergents et essentiels (PROE).

La Conférence régionale des ministres des Pêches se tiendra chaque année, immédiatement après la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum.

Le relevé de conclusions de la session extraordinaire de la Conférence régionale des ministres des Pêches est disponible à cette adresse : <https://www.ffa.int/node/2296>